

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA HAUTE-MARNE

## Membres du corps préfectoral

Mme le Préfet	Françoise SOULIMAN
Mme la Secrétaire générale	Audrey BACONNAIS-ROSEZ
M. le Sous-préfet de LANGRES	Jean-Marc DUCHÉ
Mme la Sous-préfète de SAINT-DIZIER	Hélène DEMOLOMBE TOBIE

Numéro spécial - Délégation de signature

02 août 2017

## SOMMAIRE

### PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

SERVICE DE LA COORDINATION, DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Arrêté n° 1800 du 02/08/2017 portant délégation de signature à M. le Colonel Patrick PERROT, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Marne .....2



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Préfecture

Service de la Coordination  
des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial

Coordination Administrative

**ARRETE N° 1800 DU 2 AOUT 2017**

portant délégation de signature à M. le colonel Patrick PERROT  
commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Marne

Le Préfet de la Haute-Marne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

**Vu** le décret n° 2010-1295 du 28 octobre 2010 modifiant le décret n° 97-199 du 5 mars 1997 relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police et le décret n° 2008-252 du 12 mars 2008 relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales,

**Vu** le décret n° 2010-1298 du 28 octobre 2010 portant attribution de produits au budget du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales en application du décret n° 97-199 du 5 mars 1997 modifié relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie et du décret n° 2008-252 du 12 mars 2008 modifié relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales,

**Vu** le décret du 10 février 2016 portant nomination de Mme Françoise SOULIMAN, en qualité de Préfet de la Haute-Marne ;

**Vu** l'arrêté du 12 juin 2006 fixant les attributions des commandants de région de gendarmerie, des commandants de groupement de gendarmerie départementale et de gendarmerie mobile et portant organisation des formations placées sous leur autorité (*JO* du 28 juillet 2006, texte n° 7) modifié,

**Vu** l'arrêté du 28 octobre 2010 fixant le montant des remboursements de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie,

.. /

**Vu** l'arrêté du 28 octobre 2010 portant application de l'article 2 du décret n° 97-199 du 5 mars 1997 modifié relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie et de l'article 1er du décret n° 2008-252 du 12 mars 2008 modifié relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales,

**Vu** la circulaire n° 17000/GEND/DOE/SDOE/BE du 7 avril 2010 relative à l'organisation et aux attributions des groupes de commandement des groupements de gendarmerie départementale,

**Vu** la circulaire n° 9800 /GEND/DOE/SDOE/BE du 10 février 2011 relative aux attributions des échelons de commandement de la gendarmerie nationale,

**Vu** la circulaire ministérielle n°IOCD1108865C du 28 mars 2011 d'application de la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure en ce qui concerne l'amélioration de la sécurité routière ;

**Vu** l'ordre de mutation n° 097624 GEND/DPMGN/SDGP/BPO/SHE du 31 décembre 2015 du lieutenant-colonel Philippe YERNAUX en qualité de commandant en second du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Marne à compter du 1er août 2016,

**Vu** l'ordre de mutation n° 103749 GEND/DPMGN/SDGP/BPO/SD du 20 décembre 2016 du colonel Patrick PERROT en qualité de commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Marne à compter du 1er août 2017 ;

**Sur** proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture de la Haute-Marne,

### **ARRETE :**

Article 1 : Délégation de signature est accordée à compter du 1<sup>er</sup> août 2017 à M. le colonel Patrick PERROT, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Marne, et au lieutenant-colonel Philippe YERNAUX, commandant en second le groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Marne lorsqu'il assure la suppléance du commandement, en ce qui concerne la police administrative, à l'exclusion de ce qui relève de la participation des forces armées au maintien de l'ordre.

Article 2 : Délégation de signature est également accordée à compter du 1<sup>er</sup> août 2017 à M. le colonel Patrick PERROT, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Marne, et au lieutenant-colonel Philippe YERNAUX, commandant en second le groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Marne, lorsqu'il assure la suppléance du commandement, en ce qui concerne les conventions relatives à une prestation de service d'ordre, d'escorte de convoi exceptionnel ou de prestation de relation publique.

Article 3 : Délégation de signature est donnée au Colonel Patrick PERROT, Commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Marne, à l'effet de signer les arrêtés d'immobilisation ou de mise en fourrière à titre provisoire des véhicules susceptibles de confiscation suite à un délit routier constaté et les décisions de mainlevée en application des articles L 325-1-2 et R 325-38 du code de la route.

Le Colonel Patrick PERROT, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Marne, pourra subdéléguer cette compétence à ses collaborateurs.

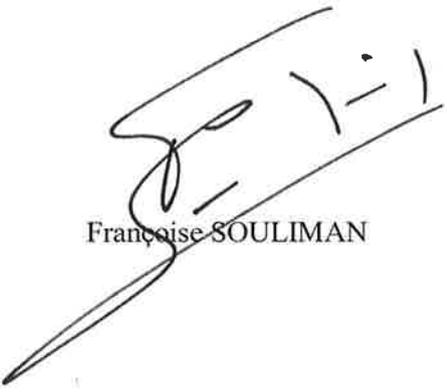
Cette subdélégation devra prendre la forme d'un arrêté signé par M. le Colonel Patrick PERROT, qui sera transmis en préfecture aux fins de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Marne et des services déconcentrés de l'Etat.

Un compte-rendu trimestriel sera adressé par le commandant du groupement de gendarmerie départementale au directeur des services du cabinet de la préfecture de la Haute-Marne.

Article 4 : Les arrêtés préfectoraux n°1619 du 11 juillet 2017, n°1674 du 20 juillet 2017 et n° 1776 du 31 juillet 2017 portant délégation de signature à M. le Colonel Patrick PERROT, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Marne sont abrogés à compter du 2 août 2017.

Article 5 : La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Haute-Marne et le Colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne et dont une copie sera adressée à Mme la Directrice Départementale des Finances Publiques de la Haute-Marne.

Chaumont, le - 2 AOUT 2017



Françoise SOULIMAN